

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 07/2025°:
Reconstruction de la station d'épuration de Pully –
Création de l'Association intercommunale pour la Gestion
des Eaux de l'Est Lausannois «°AGEEL°»

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

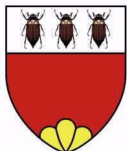
Ont participé le 8 septembre 2025 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité°:	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet M. Jean-Claude Favre
Chef des infrastructures°:	M. Andrea Da Campo
Commission technique°:	M. Alain Batängger M. Jérémie Francey M. Michel Henchoz
CCAR	M. Jean-Charles Bartolacelli, Président Mme Caroline Aubert Mme Claudine Gygi M. Olivier Schär
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Amélie Ramoni-Perret M. Daniele Annese M. Gaël Giroud M. Olivier Guignard

Préambule

À la suite d'une brève introduction par notre Président Monsieur Axel Boggio, le préavis 07/2025 nous a été présenté par Mme Nathalie Greiner, Syndique, et M. Philippe Michelet, Municipal.

Le projet de reconstruction de la station d'épuration (STEP) de Pully doit franchir une nouvelle étape. En effet, si le précédent préavis sur cet objet (05/2024) concernait le financement de la phase d'études du projet, il est maintenant nécessaire de mettre en place une nouvelle structure juridique et une nouvelle gouvernance. Elles doivent permettre d'encadrer au mieux la reconstruction de la STEP puis sa future gestion.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 07/2025^o:

Reconstruction de la station d'épuration de Pully – Création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois «^oAGEEL^o»

Le préavis sous revue demande de créer une association de communes entre les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne dans le but de financer, construire et exploiter la future STEP.

Il est à relever que le projet de statuts de la future association de communes (AC) a été soumis à notre Commission consultative des affaires régionales (CCAR) qui l'a examiné avec soin. Ses nombreuses questions et propositions de modification, très pertinentes, ont fait l'objet d'une réponse conjointe de la part des municipalités.

Enjeux financiers

Dans le cadre de ce préavis, trois aspects financiers sont à relever^o:

1) Le transfert d'actifs et passifs à l'association de communes (AC)

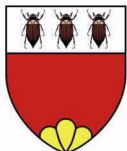
Les biens (bâtiments, équipements, véhicules, ...) et les fonds de la STEP actuelle figurent au bilan de la Commune de Pully. Ils devront être transférés à l'AC contre le versement de l'AC à Pully - ou par Pully à l'AC en cas de différence négative - d'un montant équivalent à leur valeur au bilan.

2) Cas particulier du transfert des fonds de réserve et de rénovation de la STEP actuelle

Ces fonds alimentés par les trois communes figurent aussi dans les comptes de la Commune de Pully. À la suite de la création de l'AC, une somme d'environ CHF^o1'500'000.- correspondant au solde au 31.12.2025 devra lui être transférée.

3) Financement de la nouvelle STEP

L'AC devra contracter un emprunt pour financer la future STEP. Celui-ci devra être cautionné par les trois communes selon la clé de répartition définie en équivalents-habitants (EH). La part de Belmont-sur-Lausanne s'élève ainsi à 15%. Dans la limite du plafond d'endettement fixé à CHF 70 millions, la part de l'emprunt à garantir par Belmont-sur-Lausanne sera d'environ CHF 10.5 millions. Au début de la prochaine législature, il sera nécessaire de relever notre plafond de cautionnement pour y intégrer cette garantie supplémentaire. Ce cautionnement n'impactera pas directement les finances de la commune mais figurera dans ses engagements hors bilan.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 07/2025^o:
Reconstruction de la station d'épuration de Pully –
Création de l'Association intercommunale pour la Gestion
des Eaux de l'Est Lausannois «^oAGEEL^o»

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 07/2025** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances^o:

Christian MARREL
Président

Amélie RAMONI-PERRET

Daniele ANNESE

Gaël GIROUD

Olivier GUIGNARD, rapporteur

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 3 octobre 2025